

Loi électorale du Canada

● (1600)

En conclusion, je recommande que le projet de loi ne soit pas renvoyé devant le comité permanent des privilèges et élections. En tant qu'ancien journaliste, je ne peux absolument pas approuver un projet de loi semblable.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Cumberland-Colchester (M. Coates) demande-t-il la parole pour participer au débat?

M. Coates: Oui.

Le président suppléant (M. Corbin): Je me dois de signaler au député qu'il est déjà intervenu au cours du débat.

M. Smith: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas peur de la vérité. Nous sommes donc disposés à autoriser le parrain du projet de loi à reprendre la parole pour quelques instants.

Le président suppléant (M. Corbin): Il va de soi que pour cela, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Coates: Monsieur le Président, je n'ai que quelques observations à faire. Il y a longtemps déjà que nous avons discuté de ce projet de loi, et j'estime qu'il conviendrait, pour clore le débat aujourd'hui, de rappeler un certain nombre de faits.

Plusieurs députés d'allégeance libérale ont apparemment présumé que tous leurs collègues s'opposent à l'interdiction des sondages d'opinions en période électorale. Ils auraient intérêt à revoir de plus près le point de vue exprimé par leur chef sur cette question, car celui-ci a déclaré à diverses reprises, et dernièrement, qu'il s'inquiétait vraiment de l'influence que pouvaient avoir les sondages d'opinion durant une campagne électorale. Il semble croire qu'il serait dans l'intérêt de la population que le Parlement examine la question de plus près en vue de déterminer s'il conviendrait ou non de les interdire.

Je suis déçu que le député néo-démocrate de la Colombie-Britannique ait complètement omis de parler de la restriction de la liberté de parole dans sa province où ces sondages sont effectivement interdits. Ce qu'il y a de réconfortant au sujet de la campagne électorale en Colombie-Britannique, c'est que la plupart des habitants, et notamment les députés fédéraux, ne savaient pas quels en seraient les résultats. Les quotidiens ne pouvaient influencer les électeurs de la province en leur soumettant les multiples résultats de sondages d'opinion. Mais aucun habitant de la Colombie-Britannique ne s'est plaint à moi qu'on restreignait sa liberté en interdisant la publication de ces sondages en période électorale.

En fait, le meilleur exemple que je puisse donner de l'injustice qu'entraînent ces chiffres avec lesquels on jongle, car les sondages d'opinion ne sont que cela à mon avis, est tiré des numéros de samedi et de mardi derniers du *Citizen* d'Ottawa. Ainsi, le journal du samedi consacrait une page entière aux sept principaux candidats à la direction du parti conservateur, lesquels exposaient leur point de vue sur diverses questions intéressant les Canadiens. Cet article avait pour but de permettre à nos concitoyens de connaître les positions de ces candidats et d'être en mesure de décider de l'importance à accorder à leurs aspirations respectives à la direction du parti.

Mardi, le *Citizen* a publié un sondage d'opinion que l'Université Carleton a mené pour le compte de Southam Global. Il

n'y a aucun organisme qui ait aussi mauvaise réputation dans le domaine des sondages d'opinion que l'Université Carleton qui a fait complètement fausse route lorsqu'elle a prédit les résultats de notre réunion annuelle qui a eu lieu à Winnipeg. Ce que je trouve curieux chez ces spécialistes de l'opinion publique, c'est que chaque fois qu'ils se trompent, ils trouvent toutes sortes de bonnes excuses.

Nous avons eu un bel exemple de l'imprécision des sondages lors de la dernière campagne présidentielle aux États-Unis. Tous ces brillants spécialistes ne cessaient de dire au monde entier, et surtout aux électeurs américains, combien la course à la présidence était serrée dans les derniers jours de la campagne électorale. Et tout à coup à la toute fin, alors que, selon eux, il n'y avait qu'un écart d'un point ou d'un point et demi de pourcentage entre les deux candidats, ce fut pratiquement un balayage en faveur de Reagan partout aux États-Unis.

Les sondages ne reflètent pas la réalité, selon moi. Ces pseudo-experts qui font l'opinion se rendent compte que les gens s'amuse à leur mentir, ce qui fausse les résultats. Or, il s'agit peut-être de mensonges innocents, mais on en tient compte tout de même. Le public est donc amené à croire des choses qui n'existent pas. C'est pour cette raison je crois que les sondages nuisent à la bonne marche des élections. Et cela est aussi vrai pour les sondages que fait mon parti que pour ceux du parti libéral ou du parti néo-démocrate, voire les sondages effectués au sein même d'un parti.

Les experts en sondages vivent grâce aux partis politiques. Je n'ai rien contre les sondages effectués par les fabricants de savon, de voitures et ainsi de suite pour savoir ce que pense le public d'un produit en particulier. Je ne suis pas non plus contre les sondages que font les partis politiques à l'occasion de campagnes électorales quand il les font pour leur propre compte. Mais je m'opposerai toujours aux sondages que font les experts qui nuisent au processus électoral en détournant les gens des vrais problèmes alors que journaux, télévision et radio ne cessent de les bombarder de chiffres qui ne veulent rien dire.

Le député qui vient de se rasseoir a laissé entendre que j'avais voulu à différentes reprises empêcher la publication des résultats de sondages pendant les campagnes électorales. Il a raison. J'ai tenté de le faire. L'unique fois où cette question a été soumise à un comité parlementaire, et il y a de cela quelques années maintenant, ce comité avait recommandé à une forte majorité qu'on interdise de publier les résultats et qu'on modifie la loi électorale du Canada de manière à interdire la publication de ces données pendant les campagnes électorales.

Je sais que l'on se sert des sondages pour faire de la politique à la Chambre et qu'à l'heure actuelle, les sondages favorisent le parti progressiste conservateur. Mais cela ne change rien à l'affaire à mon point de vue. Comme l'a dit le dernier intervenant, je crois que le seul sondage qui compte c'est celui qui a lieu le jour du scrutin. Il me faisait toujours plaisir d'entendre feu le très honorable député de Prince-Albert nous répéter ce qu'il pensait de ces sondages. «C'est de la bouillie pour les chats», disait-il. Je partage cet avis. Je ne pense pas qu'en interdisant ces sondages pendant une campagne électorale on nuise à la liberté d'information dont jouit le public en général.